

Baladeurs numériques : Bruxelles appelle à réduire le volume

Ecouter de la musique à un volume élevé peut être dangereux. Un comité scientifique lié à la **Commission européenne** a rappelé que l'écoute prolongée de musique à un volume élevée *via* un baladeur numérique pouvait occasionner des dégâts irréversibles sur l'ouïe des utilisateurs.

Confrontée depuis quelques années à l'explosion des ventes de baladeurs MP3, Bruxelles avait mis sur pied un comité scientifique chargé d'évaluer les risques sanitaires représentés par ces terminaux numériques. Le comité, déjà à l'origine d'une mise en garde en 2004, a renouvelé son appel à la prudence.

« Les propriétaires de baladeurs, risquent des pertes auditives irréversibles s'ils règlent le son trop fort et se servent de l'appareil pendant plus d'une heure par jour toutes les semaines pendant au moins 5 ans », a précisé le groupe de chercheurs.

Meglana Kuneva, commissaire chargée de la protection des consommateurs, s'est avouée *« inquiète que les jeunes soient si nombreux à risquer sans le savoir une dégradation irréversible de leur fonction auditive ».*

Une conférence pourrait être organisée début 2009 pour établir une stratégie, en partenariat avec les Etats, les fabricants et les consommateurs.

Dans l'immédiat, la Commission veut inciter les consommateurs à réduire le volume en les informant des dangers pour l'audition.

A ce jour, une législation européenne force les fabricants à ne dépasser 100 décibels sur les baladeurs.

En 2006, Apple, le fabricant des populaires **iPod** avait été poursuivi en justice par un utilisateur américains. Celui-ci précisait que son baladeur pouvait atteindre 115 décibels, donc constituer un risque pour sa santé auditive. La firme de Cupertino avait fini par introduire dans ses manuels des notices informant des dangers de perte d'audition.